

Permanences conciliateur- avocat-notaire

La mairie accueille des permanences du conciliateur de justice pour vos litiges (montant inférieur à 5000€), d'avocat pour des conseils d'accès au droit et de notaire.

CONCILIATEUR

Le conciliateur de justice, **Bruno Chevaleraud reçoit sur rendez-vous, le 1er lundi du mois en matinée.**

Assermenté, le conciliateur est un acteur du service public de la justice que vous pouvez saisir en cas de litige (de moins de 5000€), pour éviter un procès ou une procédure lourde et coûteuse.

Ce service est ouvert aux particuliers, aux commerçants et aux entreprises. Parmi les sujets qui peuvent lui être soumis, citons : les problèmes de voisinage, les problèmes liés au logement, aux contrats de travail, les litiges relevant du droit à la consommation...

Prendre rendez-vous auprès du conciliateur : [en ligne ici](#)  ou en cas de difficultés numériques, à l'accueil de la mairie.

NOTAIRES

Permanence en mairie, le 1er mardi du mois de 16h à 17h, sur rendez-vous à prendre à l'accueil de la mairie. Tél. : 04.72.18.10.00



1 place de la Libération

CS 80212

69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser